**Note aux candidats**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **Contexte et but du Fonds**

Le ***Fonds Professeur Jean-Jacques Comhaire*** a été créé au sein de la Fondation Roi Baudouin en 2012. Il a pour but de « favoriser et de faciliter le recours aux méthodes d’investigation et de contrôle propres aux sciences exactes (physique, chimie, (micro)biologie, etc.) ou à l’informatique dans le but de mieux faire connaître le patrimoine, soit les recherches de nature archéométrique au sens large ».

L’étude des matériaux (support, pigment, etc.) d’éléments architecturaux, d’œuvres ou d’objets archéologiques permet grâce à une **approche partant des sciences exactes, de renouveler et d’élargir le questionnement** à propos d’un élément de notre patrimoine. Les sciences exactes et les sciences humaines apportent chacune leur spécificité pour mieux comprendre les témoins de notre passé.

Le Fonds Professeur Jean-Jacques Comhaire prend en considération l’archéométrie dans tous les domaines du patrimoine, tant mobilier, qu’architectural. Selon le souhait du fondateur, le Fonds soutiendra des projets concrets et circonscrits. Un projet pourrait bénéficier plusieurs fois du soutien du Fonds.

Le Comité de gestion du Fonds a décidé de mettre cette initiative en œuvre sous **deux formes** :

1. Un **appel à projets** soutenant l’utilisation de l’archéométrie dans les domaines de l’archéologie, de l’histoire de l’art et de l’architecture. L’étude aboutira à une publication (papier ou digitale) et/ou à un traitement de restauration.

Ces projets :

1. sont soumis par des institutions belges ;
2. doivent inclure la collaboration de jeunes chercheurs belges ;
3. doivent concerner un témoin significatif de notre passé, accessible à tous ;
4. doivent faire avancer la science de manière significative ;
5. peuvent se situer à l’étranger, particulièrement pour le domaine de l’archéologie.

Il peut s’agir notamment de :

1. l’étude d’une œuvre, d’un objet archéologique ou d’un élément architectural avant son traitement, dans le cadre d’une publication ou d’un colloque, permettant la mise en valeur de l’œuvre et l’avancement dans les techniques d’archéométrie ;
2. financement de petit matériel dans le cadre d’une recherche.
3. Un **Prix Jean-Jacques Comhaire** récompensant un jeune chercheur/une jeune chercheuse de maximum 35 ans pour un travail innovant dans le domaine de l’archéométrie.
4. **Budget**

Le **budget maximum** par projet est de **60.000** **€.[[1]](#footnote-1)** Plusieurs projets peuvent être soutenus.

Le prix Jean-Jacques Comhaire s'élève à **5.000** **€**. Ce prix peut également être attribué à plusieurs lauréats.

1. **Procédure de sélection**
2. Appel à projets

L’appel s’adresse aux chercheurs, aux universités et aux propriétaires/gestionnaires de témoins majeurs de notre passé.

Les dossiers sont examinés selon les **critères suivants** :

* **l’importance de l’œuvre**, de l’objet archéologique ou de l’élément architectural pour notre patrimoine ;
* la collaboration de **jeunes chercheurs** belges ;
* le **caractère innovant** du projet ;
* **la valeur exemplative** du projet (entraînant e.a. un changement positif, d’autres projets, la reprise du projet par d’autres, …) ;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet…) ;
* **les garanties de continuité du projet** (accessibilité de l’œuvre, possibilité de débouchés des publications et des études, amélioration due au nouvel aménagement…) ;
* **l’actualité** (une exposition, publication, …).

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit une fois par an. Les décisions du Comité de gestion sont sans appel. Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants :

* Le formulaire de candidature doit être rempli complètement et introduit dans les temps.
* Le porteur du projet est le représentant d’une université, d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c-à-d. pas une organisation commerciale), basé(e) en Belgique.
* Le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds.
1. Prix Jean-Jacques Comhaire

Le prix d’un montant de **5.000** € récompensera un travail d’un jeune chercheur belge innovant et ouvrant des perspectives dans le domaine de l’archéométrie.

Le lauréat sera choisi selon **les critères** suivants:

* la **motivation** du choix du sujet ;
* le **caractère innovant** du projet ;
* la **valeur exemplative** du projet.

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit une fois par an. Les décisions du Comité de gestion sont sans appel.

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants :

* le formulaire de candidature doit être rempli complètement et introduit dans les temps ;
* le dossier doit être soumis par un chercheur belge ;
* le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds.
1. **Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent compléter un **formulaire de** **candidature** spécifique établi à cet effet. Ceformulaire peut être téléchargé à partir du site de la Fondation Roi Baudouin ([www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/): rechercher sur ‘Comhaire’)

Les annexes suivantes seront demandées :

* description des partenaires ;
* les informations pratiques ;
* photos du projet ;
* Curriculum Vitae du chercheur(s)/-se ;
* s'il s'agit d'une publication : un résumé, la table des matières et des informations sur le contrat d'édition ;
* s’il s’agit d’une restauration : une description du traitement proposé et une estimation détaillée ainsi que le CV du restaurateur.

***Pour toute information spécifique :***

***Laura Goyens : +32 2 549 03 02 -*** ***goyens.l@kbs-frb.be***

1. **Aucun frais ne peut être déduit pour les subventions jusqu’à 30.000 €. Pour des montants plus élevés, les frais généraux ne doivent pas dépasser 15%.** [↑](#footnote-ref-1)